

### ORGANISATION – DEVELOPPEMENT - TRANSMISSION

#### EDITO



Excellence Patrimoine est une société de conseil en organisation patrimoniale.

Notre mission principale est de vous conseiller en toute objectivité afin d'optimiser l'organisation, le développement et la transmission de vos actifs professionnels et privés.

Nous nous engageons à être présents à vos côtés dans toutes vos étapes patrimoniales.

Ce qui fait notre différence, c'est notre double expertise, tant sur le patrimoine professionnel que sur le patrimoine privé.


C'est cette double compétence que nous souhaitons mettre tous les jours au service de votre patrimoine.

#### EXCELLENCE PATRIMOINE

27 Avenue de l'Opéra  
75 001 PARIS  
Tél : 01 70 38 54 30  
Fax : 01 70 38 51 51

[www.excellencepatrimoine.fr](http://www.excellencepatrimoine.fr)

#### Calendrier de l'Impôt sur les Revenus 2011

<b>Date d'envoi aux contribuables des déclarations « papier »</b>	Du mardi 19 Avril au mercredi 4 Mai 2011	
<b>Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a></b>	Mardi 26 Avril 2011	
<b>Date limite de dépôt des déclarations (formulaire papier)</b>	Lundi 30 Mai 2011 à Minuit	
<b>Dates limites de souscription des déclarations en ligne</b> 	Zone 1 (Départements n°01 à 19)	Jeudi 9 Juin 2011
	Zone 2 (Départements n°20 à 49)	Jeudi 16 Juin 2011
	Zone 3 (Départements n°50 à 974)	Jeudi 23 Juin 2011

#### Réforme fiscale du patrimoine



**Le 12 Avril dernier, le ministre du Budget a présenté le projet de réforme patrimoniale**

#### Evolution du barème de l'ISF

Si la première tranche du barème de l'ISF ne devrait pas survivre aux réflexions gouvernementales et parlementaires, il est question de réduire à deux le nombre des tranches imposables à la place des six qui existent actuellement. A l'avenir, un taux d'imposition de 0,25% serait appliqué entre 1,3 et 3 millions d'euros de patrimoine. Les redevables de cette tranche n'auront plus à faire de déclaration ISF mais ils intégreront leurs données dans leurs déclarations de revenus. Les deux paiements seront réglés en simultané. Au-delà de 3 millions de patrimoine, le taux d'imposition sera de 0,5% et la formalité de la déclaration ISF sera ici maintenue.



**Il est prévu d'appliquer ce nouveau barème dès le premier euro de patrimoine.**

Par ailleurs, le plafonnement de l'ISF et le bouclier fiscal seraient supprimés.

### NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

#### EXCELLENCE PATRIMOINE

SARL au Capital de 8 000 € - 27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, Tél. : 01 70 38 54 30 Fax : 01 70 38 51 51 ; contact@excellencepatrimoine.fr www.excellencepatrimoine.fr SIRET 493 333 389 000 10 RCS de Paris, TVA : FR7849333389

Société de Courtage d'assurance : Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 363 ; www.orias.fr

Conseiller en Investissements Financiers : Référencé par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, sous le numéro A266400 ; association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce : Carte Professionnelle n° T12007 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ; garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 allées de l'Europe 92616 Clichy Cedex ;

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Activité de Démarchage Bancaire et Financier Enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 2070619617VB

## Droits de Mutation à Titre Gratuit



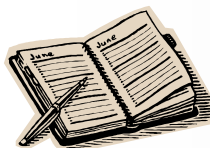
La règle du rappel fiscal, ramenée de 10 à 6 ans depuis 2006, retrouve sa durée d'origine. Si aucune mesure transitoire n'est adoptée par les parlementaires, les donations consenties entre six et dix ans seront réintégrées d'office dans le calcul des droits de succession. Par ailleurs, le projet de réforme remet en question les avantages liés à l'âge du donateur. Les 30% d'abattement dont profitaient les donateurs de moins de 80 ans et les 50% dont pouvaient se prévaloir les moins de 70 ans seraient supprimés. En complément, il est proposé d'augmenter de 5 points les taux des deux dernières tranches du barème des droits de succession, fixés à 35% et 40% actuellement, ce qui concerne les successions supérieures à 900 000 € et 1,8 millions d'€ environ.

## ISF PME

Si le maintien du dispositif (Cf. Lettre n°22 d'Avril 2009) est confirmé, il devrait être moins intéressant fiscalement. L'avantage fiscal de 50% aujourd'hui pourrait être ramené à un taux inférieur à 25%.

## Echéances

Cette réforme ne sera applicable qu'à partir du vote définitif du texte de loi selon le calendrier prévisionnel suivant :



**11 Mai** : Conseil des Ministres

**8 Juin** : Assemblée Nationale

**23 Juin** : Sénat

**12 ou 13 Juillet** : Session extraordinaire en vue d'une adoption du texte qui aura été débattu en commission mixte paritaire début Juillet.

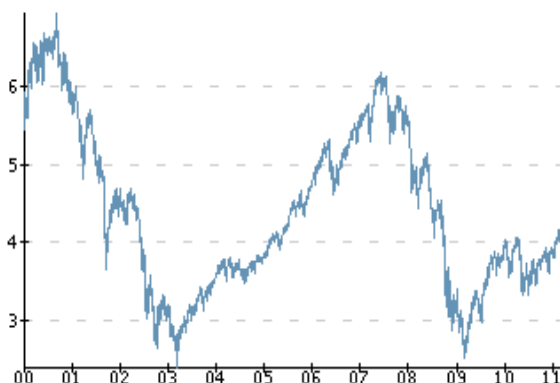
L'objectif gouvernemental serait d'appliquer cette réforme dès 2011 pour les contribuables à la première tranche de l'ISF. La durée de l'adoption du texte et de sa mise en œuvre devrait avoir raison de la date du 15 Juin, généralement retenue comme la date de paiement de l'ISF. Il serait question d'un éventuel report au 15 Septembre 2011, date fixée pour le paiement du solde de l'IR, qui permettrait de verser pour la première fois, comme annoncé, les deux contributions. La mise en œuvre de la réforme dans sa globalité interviendrait en 2012.

**Nous suivons de près les évolutions de cette réforme et nous vous informerons immédiatement des avancées qui pourraient avoir un impact sur la fiscalité de votre patrimoine.**

## LE BAROMETRE DES MARCHES

INDICES	VALEUR au 18/04/2011	% depuis le 01/01/2011
<b>CAC 40</b>	3 881	+2,01%
<b>DOW JONES</b>	12 200	+5,38%
<b>NIKKEI</b>	9 556	-6,58%
<b>EURO/ DOLLAR</b>	1,42	+7,57%
<b>EURO/ YEN</b>	117	+10,17%
<b>Euribor 3 mois</b>	1,34	+32,67%
<b>OAT 10 Ans</b>	3,63	+8,04%
<b>Pétrole (Brent)</b>	121 \$	+32,71%

Evolution du CAC 40 depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2000



## NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

### EXCELLENCE PATRIMOINE

SARL au Capital de 8 000 € - 27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, Tél. : 01 70 38 54 30 Fax : 01 70 38 51 51 ; contact@excellencepatrimoine.fr www.excellencepatrimoine.fr SIRET 493 333 389 000 10 RCS de Paris, TVA : FR7849333389

Société de Courtage d'assurance : Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 363 ; www.oriass.fr

Conseiller en Investissements Financiers : Référencé par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, sous le numéro A266400 ; association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce : Carte Professionnelle n° T12007 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ; garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 allées de l'Europe 92616 Clichy Cedex ;

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Activité de Démarchage Bancaire et Financier Enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 2070619617VB